

RCS : RENNES
Code greffe : 3501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1994 B 00081
Numéro SIREN : 381 681 527
Nom ou dénomination : RESSOURCES CONSULTANTS

Ce dépôt a été enregistré le 22/10/2020 sous le numéro de dépôt 11397

BILAN ACTIF

22 OCT. 2020

TRIBUNAL DE COMMERCE

ACTIF					LIEN	
Capital souscrit non appelé (I)						
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement						
Frais de développement						
Concessions, brevets et droits similaires						
Fonds commercial (1)	19 818		19 818	19 818		
Autres immobilisations incorporelles	256 856	221 565	35 291	42 887	-7 597	-17.71
Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage						
Autres immobilisations corporelles	375 480	336 696	38 783	54 288	-15 505	-28.56
Immobilisations en cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations financières (2)						
Participations mises en équivalence						
Autres participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	31 402		31 402	31 258	144	0.46
TOTAL	557 517	558 261	152 285	173 292	-22 957	-11.46
Stocks et en cours						
Matières premières, approvisionnements						
En-cours de production de biens						
En-cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes				3 953	-3 953	100.00
Créances (3)						
Clients et comptes rattachés	991 421		991 421	1 120 181	-128 759	-11.49
Autres créances	514 523	365 803	148 720	196 201	-47 481	-24.20
Capital souscrit - appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Disponibilités	1 409 874		1 409 874	1 381 994	27 879	2.02
Charges constatées d'avance (3)	48 978		48 978	54 390	-5 412	-9.95
TOTAL	2 912 163	2 924 064	2 649 287	2 649 287	-274 874	-11.14
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
Primes de remboursement des obligations (V)						
Ecarts de conversion actif (VI)						
TOTAL	2 912 163	2 924 064	2 649 287	2 649 287	-274 874	-11.14

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

0

ATMOS

COMPTE DE RESULTAT

	2016	2015	2014	2013	2012
Produits d'exploitation (1)					
Ventes de marchandises					
Production vendue de biens	284 923	284 923	292 274	-7 351	-2.52
Production vendue de services	4 410 901	4 410 901	4 563 669	-152 768	-3.35
Chiffre d'affaires NET	4 695 824	4 695 824	4 855 943	160 417	170
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation					
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges		19 708	27 720	-8 012	-28.90
Autres produits		67	49	19	38.40
Produits d'exploitation nets	4 695 824	4 715 532	4 883 663	152 404	170
Charges d'exploitation (2)					
Achats de marchandises					
Variation de stock (marchandises)					
Achats de matières premières et autres approvisionnements					
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)					
Autres achats et charges externes *		675 703	656 114	19 589	2.99
Impôts, taxes et versements assimilés		71 453	91 440	-19 987	-21.86
Salaires et traitements		2 240 666	2 304 757	-64 091	-2.78
Charges sociales		931 900	931 719	181	0.02
Dotations aux amortissements et dépréciations					
Sur immobilisations : dotations aux amortissements		39 036	31 669	7 367	23.26
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations					
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations					
Dotations aux provisions					
Autres charges		4	109	-105	-96.42
Charges d'exploitation nettes	4 695 824	4 715 532	4 883 663	152 404	170
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun					
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)					
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)					

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	2016	2015	2014	2013
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	4	328	- 324	- 98. 87
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	296	961	- 665	- 69. 19
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	0		0	
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	16 612	- 526	17 138	N5
Produits exceptionnels sur opérations en capital	23	1 100	- 1 077	- 97. 88
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	4 364	1 555	2 810	180. 73
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	4 523		4 523	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	65 108	110 021	- 44 913	- 40. 82

* Y compris Redevance de crédit bail mobilier
 Redevance de crédit bail immobilier
 (3) Dont produits concernant les entreprises liées
 (4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 2 724 287.58 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 4 695 824.15 Euros et dégageant un bénéfice de 699 777.13 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus.

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2019 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

Les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur de comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- le chiffre d'affaires

L'impact du COVID-19 est non significatif sur l'activité de la société en 2020 et ne remet pas cause la continuité de l'exploitation.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la

A C 2 C

Audit et Commissariat aux Comptes

VISA POUR IDENTIFICATION

ATHEIS

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

L'entreprise bénéficie du Crédit Impôt Recherche. Le CIR comptabilisé pour l'année 2019 s'élève à 154 650 euros.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	298 112		11 426
Installations générales agencements aménagements divers	103 295		
Matériel de transport	19 400		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	276 871		9 032
TOTAL	399 567		9 032
Prêts, autres immobilisations financières	31 258		144
TOTAL	31 258		144
TOTAL GENERAL	728 937		20 602

A C 2 C

Audit et Commissariat aux Comptes

VISA POUR IDENTIFICATION

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

	TOTAL	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
		Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			32 863	276 674	276 674
Installations générales agencements aménagements divers				103 295	103 295
Matériel de transport				19 400	19 400
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			33 119	252 784	252 784
	TOTAL		33 119	375 480	375 480
Prêts, autres immobilisations financières			- 0	31 402	31 402
	TOTAL		- 0	31 402	31 402
	TOTAL GENERAL		65 982	683 557	683 556

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	235 406	17 830	31 670	221 565
Installations générales agencements aménagements divers	78 664	4 774	- 0	83 438
Matériel de transport	19 400			19 400
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	247 215	16 431	29 788	233 859
	TOTAL	21 205	29 787	336 696
	TOTAL GENERAL	580 685	39 035	558 262

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles	17 830				
Instal.générales agenc.aménag.divers	4 774				
Matériel de bureau informatique mobilier	16 431				
	TOTAL	21 205			
	TOTAL GENERAL	39 035			

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour dépréciation	365 803				365 803
	TOTAL	365 803			365 803
	TOTAL GENERAL	365 803			365 803

Un contrôle Urssaf portant sur les exercices 2010 à 2014 des 3 établissements (Rennes, Toulouse et Paris) à été effectué en 2015. Les montants redressés ont été payés à titre conservatoire par la société et figurent en autres créances. Dans l'attente du dénouement la procédure contentieuse, cette créance a fait l'objet d'une provision pour dépréciation de 100%, conformément au principe de prudence, sur l'exercice 2015.

21/02/2018 : décision du TASS de Paris sur l'intéressement : le TASS s'est arrêté sur le premier motif de demande de l'annulation de la mise en demeure et ne statue donc pas plus en avant. Aucune décision n'a été rendue par ailleurs à ce jour.

AC2C

Audit et Commissariat aux Comptes

VISA POUR IDENTIFICATION

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	31 402	0	31 402
Autres créances clients	991 421	991 421	
Personnel et comptes rattachés	39	39	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	6 516	6 516	
Impôts sur les bénéficiaires	117 333	117 333	
Taxe sur la valeur ajoutée	21 377	21 377	
Divers état et autres collectivités publiques	3 456	3 456	
Débiteurs divers	365 803	365 803	
Charges constatées d'avance	48 978	48 978	
TOTAL	1 586 325	1 554 923	31 402

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	80 178	80 178		
Personnel et comptes rattachés	607 802	607 802		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	321 290	321 290		
Taxe sur la valeur ajoutée	242 426	242 426		
Autres impôts taxes et assimilés	47 134	47 134		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	21 628	21 628		
Produits constatés d'avance	107 344	107 344		
TOTAL	1 427 802	1 427 802		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	129.4200	4 000			4 000

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Achetés	Montant des éléments			Montant de la dépréciation
		Réévalués	Reçus en apport	Global	
FONDS DE COMMERCE SIAGE	19 818			19 818	
Total	19 818			19 818	

Dans le cadre de nos travaux nous nous sommes interrogés sur la valeur du fonds commercial de l'entreprise.

Nous nous sommes appuyés sur des méthodes basées sur la capacité de l'entreprise à générer de la trésorerie et sur sa rentabilité moyenne passée et future (quand des données prévisionnelles étaient à notre disposition).

Ces travaux nous ont conduit à ne pas provisionner le fonds commercial.

A C 2 C

Audit et Commissariat aux Comptes

VISA POUR IDENTIFICATION

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeurs	Taux d'amortissement
Logiciels	256 856	33.33

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 8 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

AC2C

Audit et Commissariat aux Comptes

VISA POUR IDENTIFICATION

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	440 506
Autres créances	3 456
Total	443 962

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	29 492
Dettes fiscales et sociales	799 735
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	21 628
Total	850 854

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance		Montant
Charges d'exploitation		48 978
Total		48 978
Produits constatés d'avance		Montant
Produits d'exploitation		107 344
Total		107 344

Variation des capitaux propres

Capitaux propres à la clôture de l'exercice N-1 avant affectations	606 516
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice N	606 516
Apports recus avec effets rétroactif à l'ouverture de l'exercice N	
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs	606 516
Variation en cours d'exercice	
Autres variations	- 9 808
Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice N avant AGO	596 708
VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE	- 9 808
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE HORS OPERATIONS DE STRUCTURE	- 9 808

AC 2 C

Audit et Commissariat aux Comptes

VISA POUR IDENTIFICATION

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 4 800 euros, au titre du contrôle légal des comptes.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	30 172
55 à 59 ans	6 à 10 ans	202 078
45 à 54 ans	11 à 20 ans	184 627
35 à 44 ans	21 à 30 ans	110 660
moins de 35 ans	plus de 30 ans	1 794
Engagement total		529 331

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 65 ans
- table de mortalité TV 88/90
- turn over faible de 1%
- taux d'inflation de 1%
- taux d'actualisation de 2.50 %
- méthode rétrospective prorata temporis
- convention collective des bureaux d'études techniques (Syntec)
- taux de charges de 47%

A C 2 C

Audit et Commissariat aux Comptes

VISA POUR IDENTIFICATION

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- Solde clients	6 750	771800
- Régul Agefiph	9 886	772000
Total	16 636	
Charges exceptionnelles		
- Vnc des éléments d'actifs cédés	4 523	675200
- Remboursement Urssaf	2 552	672000
- Amendes	531	671200
- Taxes Bureau 2018	1 176	672000
- Solde fournisseurs divers	105	672000
Total	8 887	

Transferts de charges

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant
Remboursement TR	1 506
Remboursement Fafiec	930
Remboursement assurances	185
Indemnités MEDERIC	16 587
Sous location	500
Total	19 708

A C 2 C

Audit et Commissariat aux Comptes

VISA POUR IDENTIFICATION

Le 20/05/2020

Yann Le Meur, Président



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE REUNIE LE VINGT-TROIS SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT

L'AN DEUX MILLE VINGT,

LE VINGT-TROIS SEPTEMBRE, A 10 HEURES,

Les actionnaires de RESSOURCES CONSULTANTS FINANCES se sont réunis au sein de l'établissement rennais de la société, en assemblée générale ordinaire sur convocation du Conseil d'Administration. Les membres de l'Assemblée ont élargé une feuille de présence en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Yann LE MEUR, en sa qualité de Président.

Monsieur Eric JULLA, actionnaire, est appelé comme scrutateur.

Madame Nathalie LE ROCH est appelée à remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Bureau, constitué ainsi qu'il vient d'être dit, arrête et certifie la feuille de présence d'où il résulte que les actionnaires présents ou représentés possèdent ensemble 3 853 actions sur les 4.000 formant le capital social. Le Président constate que les actionnaires présents possèdent ensemble au moins la moitié des actions ayant droit de vote et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Commissaire aux Comptes, le cabinet AC2C représenté par Madame LEGUILLON, a été régulièrement convoqué par lettre recommandée avec accusé de réception et est excusée.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- * la feuille de présence,
- * la liste des actionnaires,
- * les statuts de la société
- * les convocations des actionnaires et Commissaire aux Comptes,
- * le rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- * l'inventaire,
- * les comptes annuels,
- * les rapports du commissaire aux comptes,
- * le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

Le Président indique que ces documents ont été tenus à la disposition des actionnaires dans les conditions prévues par les textes légaux et réglementaires.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle à l'assemblée qu'elle est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- * Lecture du rapport du Conseil d'Administration et des rapports du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2019;
- * Examen et approbation des comptes annuels, clos le 31 Décembre 2019;
- * Affectation du résultat ;
- * Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et approbation desdites conventions ;
- * Quitus au Président et membres du Conseil d'administration ;
- * Cessions éventuelles ;
- * Questions diverses.

Ce rappel effectué, le Président donne lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les opérations et les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2019 et présente le rapport sur l'exécution de la mission du commissaire aux comptes.

Le Président déclare la discussion ouverte et met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

• ***Première résolution***

Approbation des comptes - Quitus aux Administrateurs

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration, la lecture du rapport établi par le Commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission au cours de l'exercice écoulé, approuve les comptes annuels 2019 et donne au Conseil d'Administration quitus de sa gestion pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

• ***Deuxième résolution***

L'Assemblée Générale, après lecture du rapport établi par le Commissaire aux Comptes, constate l'absence de convention visée à l'article L 225-38 du Code de Commerce.

- **Troisième résolution**
Affectation du résultat

Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) n'existe plus en 2019.

Le CICE avait pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de recrutement, formation, d'investissement, de reconstitution de leur fonds de roulement, les entreprises devaient retracer dans leurs comptes annuels l'utilisation du crédit d'impôt conformément aux objectifs définis. L'entreprise ne pouvait ni financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni l'augmentation de la rémunération de ses dirigeants.

Le CICE 2018 a été affecté à l'attribution de primes exceptionnelles aux salariés versés en juin 2019.

L'Assemblée Générale décide de l'affectation suivante :

- Report à nouveau :.....27 259,99 €
- Bénéfice de l'exercice 2019.....699 777,13 €
- (1) TOTAL A AFFECTER.....727 037,12 €**
- A la mise en distribution d'un dividende égal à..... 724 000,00 €
- (2) TOTAL AFFECTE..... 724 000,00 €**
- (3) SOLDE EN REPORT A NOUVEAU (1) - (2).....3 037,12 €**

L'Assemblée Générale prend acte des dividendes versés au titre des exercices visés par l'article 243 bis du Code Général des Impôts :

- *Exercice 2018 par action* 192,00 € *abattement de* 76,80 €
- *Exercice 2017 par action* 175,00 € *abattement de* 70,00 €
- *Exercice 2016 par action* 193,00 € *abattement de* 77,20 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Questions diverses

Néant

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à **l'unanimité**.

Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h30 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal.

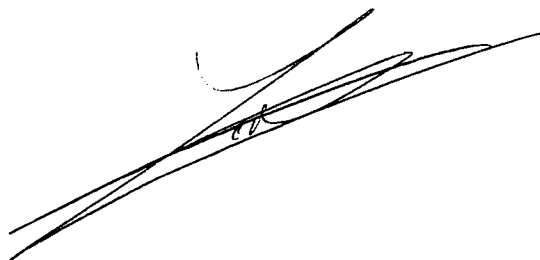
Le Président

Yann LE MEUR

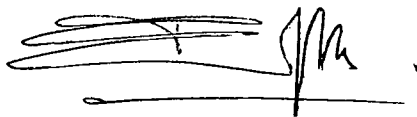


La secrétaire

Nathalie LE ROCH



Le scrutateur
Eric JULIA



AC2C

Audit et Commissariat aux Comptes

Geneviève LEGUILLON-GEFFARD

Pierre BERTHELOT

Commissaires aux Comptes

SA Ressources Consultants Finances

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

Ressources Consultants Finances
16 rue de Penhoët
35 000 Rennes

Société par Actions simplifiée au capital de 54.000 €
RCS Saint-Brieuc 485112064 Siret 48511206400061 Tva intracommunautaire FR 02485112064

Carré Rosengart - 16 quai Armez - 22000 Saint-Brieuc - Téléphone : 02 30 96 11 02

AC2C

Audit et Commissariat aux Comptes

SA Ressources Consultants Finances

16 rue de Penhoët – 35 000 Rennes

Capital social : 517 680 €

Exercice clos le 31 décembre 2019

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SA Ressources Consultants Finances relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 1^{er} septembre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

AC2C

Audit et Commissariat aux Comptes

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- Estimation comptable significative

Le tableau -Etat des provisions- de l'annexe comptable mentionne une provision d'un montant de 366 K€ comptabilisée sur les exercices précédents. Cette provision se rapporte à la créance enregistrant le montant versé à titre conservatoire dans le cadre d'un contrôle URSSAF notifié le 27 avril 2015.

Dans le cadre de nos travaux sur les estimations comptables significatives, nous avons examiné le bien-fondé du maintien de cette provision.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration arrêté le 1^{er} septembre 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes.

AC2C

Audit et Commissariat aux Comptes

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'Administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

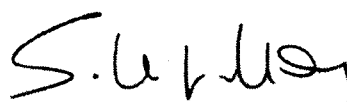
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

AC2C

Audit et Commissariat aux Comptes

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.
S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Saint-Brieuc le 3 septembre 2020



Geneviève Léguillon Geffard
Associée

BILAN ACTIF

	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)	19 818		19 818	19 818		
	Autres immobilisations incorporelles	256 856	221 565	35 291	42 887	- 7 597	- 17. 71
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	375 480	336 696	38 783	54 288	- 15 505	- 28. 56
	Immobilisations en cours						
Avances et acomptes							
Immobilisations financières (2)							
Participations mises en équivalence							
Autres participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières	31 402		31 402	31 258	144	0. 46	
	Total II						
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes				3 953	- 3 953	- 100. 00
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	991 421		991 421	1 120 181	- 128 759	- 11. 49
	Autres créances	514 523	365 803	148 720	196 201	- 47 481	- 24. 20
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Disponibilités	1 409 874		1 409 874	1 381 994	27 879	2. 02	
Charges constatées d'avance (3)	48 978		48 978	54 390	- 5 412	- 9. 95	
	Total III						
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL						

AC 2 C

Audit et Commissariat aux Comptes

VISA POUR IDENTIFICATION

(1) Dont droit au bail
 (2) Dont à moins d'un an
 (3) Dont à plus d'un an

0

ATHEIS

BILAN PASSIF

CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 517 680)	517 680	517 680		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	51 768	51 768		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
Autres réserves					
Report à nouveau	27 260	37 068	-9 808	-26.46	
Total III					
AUTRES FONDS PROPRES	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total I				
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	80 178	81 888	-1 711	-2.09
	Dettes fiscales et sociales	1 218 653	1 354 130	-135 478	-10.00
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	21 628	21 628			
Autres dettes		12 511	-12 511	-100.00	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)	107 344	70 105	37 239	53.12
	Total IV				
	Ecarts de conversion passif (V)				
Total Global					

A C 2 C

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

1 427 802

1 540 263

audit et Commissariat aux Comptes

VISA POUR IDENTIFICATION

ATHEIS

COMPTE DE RESULTAT

Produits d'exploitation (1)					
Ventes de marchandises					
Production vendue de biens	284 923	284 923	292 274	- 7 351	- 2. 52
Production vendue de services	4 410 901	4 410 901	4 563 669	- 152 768	- 3. 35
Chiffre d'affaires NET					
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation					
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges		19 708	27 720	- 8 012	- 28. 90
Autres produits		67	49	19	38. 40
Total des Produits					
Charges d'exploitation (2)					
Achats de marchandises					
Variation de stock (marchandises)					
Achats de matières premières et autres approvisionnements					
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)					
Autres achats et charges externes *		675 703	656 114	19 589	2. 99
Impôts, taxes et versements assimilés		71 453	91 440	- 19 987	- 21. 86
Salaires et traitements		2 240 666	2 304 757	- 64 091	- 2. 78
Charges sociales		931 900	931 719	181	0. 02
Dotations aux amortissements et dépréciations					
Sur immobilisations : dotations aux amortissements		39 036	31 669	7 367	23. 26
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations					
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations					
Dotations aux provisions					
Autres charges		4	109	- 105	- 96. 42
Total des Charges					
1 - Résultat					
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun					
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)					
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)					

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
 (2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

A C 2 C

Audit et Commissariat aux Comptes

VISA POUR IDENTIFICATION

COMPTE DE RESULTAT

Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	4	328	- 324	- 98. 87
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	296	961	- 665	- 69. 19
Total V				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	0		0	
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI				
2. Résultat financier (V - VI)				
3. Résultat courant avant impôts				
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	16 612	- 526	17 138	N5
Produits exceptionnels sur opérations en capital	23	1 100	- 1 077	- 97. 88
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	4 364	1 555	2 810	180. 73
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	4 523		4 523	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII				
4. Résultat exceptionnel (VII - VIII)				
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	65 108	110 021	- 44 913	- 40. 82
Total des produits (I - IV) et des charges exceptionnelles (VII - VIII)				
Total des charges (II - VI) et des produits exceptionnels (VII - VIII)				
5. Bénéfice ou perte total (I - VI) et (II - VIII) (X - IX)				

AC2C

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
 : Redevance de crédit bail immobilier
 (3) Dont produits concernant les entreprises liées
 (4) Dont Intérêts concernant les entreprises liées

Audit et Commissariat aux Comptes

VISA POUR IDENTIFICATION

ATHEIS

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 2 724 287.58 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 4 695 824.15 Euros et dégageant un bénéfice de 699 777.13 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus.

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2019 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

Les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur de comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- le chiffre d'affaires

L'impact du COVID-19 est non significatif sur l'activité de la société en 2020 et ne remet pas en cause la continuité de l'exploitation.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la

A C 2 C

Audit et Commissariat aux Comptes

VISA POUR IDENTIFICATION

ATHEIS

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

L'entreprise bénéficie du Crédit Impôt Recherche. Le CIR comptabilisé pour l'année 2019 s'élève à 154 650 euros.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	298 112		11 426
Installations générales agencements aménagements divers	103 295		
Matériel de transport	19 400		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	276 871		9 032
TOTAL	399 567		9 032
Prêts, autres immobilisations financières	31 258		144
TOTAL	31 258		144
TOTAL GENERAL	728 937		20 602

A C 2 C

Audit et Commissariat aux Comptes

VISA POUR IDENTIFICATION

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL		32 863	276 674	276 674
Installations générales agencements aménagements divers			103 295	103 295
Matériel de transport			19 400	19 400
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		33 119	252 784	252 784
TOTAL		33 119	375 480	375 480
Prêts, autres immobilisations financières		- 0	31 402	31 402
TOTAL		- 0	31 402	31 402
TOTAL GENERAL		65 982	683 557	683 556

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	235 406	17 830	31 670	221 565
Installations générales agencements aménagements divers	78 664	4 774	- 0	83 438
Matériel de transport	19 400			19 400
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	247 215	16 431	29 788	233 859
TOTAL	345 279	21 205	29 787	336 696
TOTAL GENERAL	580 685	39 035	61 458	558 262

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immop.incorporelles TOTAL	17 830				
Instal.générales agenc.aménag.divers	4 774				
Matériel de bureau informatique mobilier	16 431				
TOTAL	21 205				
TOTAL GENERAL	39 035				

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour dépréciation	365 803				365 803
TOTAL	365 803				365 803
TOTAL GENERAL	365 803				365 803

Un contrôle Urssaf portant sur les exercices 2010 à 2014 des 3 établissements (Rennes, Toulouse et Paris) à été effectué en 2015. Les montants redressés ont été payés à titre conservatoire par la société et figurent en autres créances. Dans l'attente du dénouement la procédure contentieuse, cette créance a fait l'objet d'une provision pour dépréciation de 100%, conformément au principe de prudence, sur l'exercice 2015.

21/02/2018 : décision du TASS de Paris sur l'intéressement : le TASS s'est arrêté sur le premier motif de demande de l'annulation de la mise en demeure et ne statue donc pas plus en avant. Aucune décision n'a été rendue par ailleurs à ce jour.

A C 2 C

Audit et Commissariat aux Comptes

VISA POUR IDENTIFICATION

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	31 402	0	31 402
Autres créances clients	991 421	991 421	
Personnel et comptes rattachés	39	39	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	6 516	6 516	
Impôts sur les bénéficiaires	117 333	117 333	
Taxe sur la valeur ajoutée	21 377	21 377	
Divers état et autres collectivités publiques	3 456	3 456	
Débiteurs divers	365 803	365 803	
Charges constatées d'avance	48 978	48 978	
TOTAL	1 586 325	1 554 923	31 402

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	80 178	80 178		
Personnel et comptes rattachés	607 802	607 802		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	321 290	321 290		
Taxe sur la valeur ajoutée	242 426	242 426		
Autres impôts taxes et assimilés	47 134	47 134		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	21 628	21 628		
Produits constatés d'avance	107 344	107 344		
TOTAL	1 427 802	1 427 802		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	129.4200	4 000			4 000

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
FONDS DE COMMERCE SIAGE	19 818			19 818	
Total	19 818			19 818	

Dans le cadre de nos travaux nous nous sommes interrogés sur la valeur du fonds commercial de l'entreprise.

Nous nous sommes appuyés sur des méthodes basées sur la capacité de l'entreprise à générer de la trésorerie et sur sa rentabilité moyenne passée et future (quand des données prévisionnelles étaient à notre disposition).

Ces travaux nous ont conduit à ne pas provisionner le fonds commercial.

AC2C

Audit et Commissariat aux Comptes

VISA POUR IDENTIFICATION

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeurs	Taux d'amortissement
Logiciels	256 856	33.33

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 8 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

A C 2 C

Audit et Commissariat aux Comptes

VISA POUR IDENTIFICATION

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	440 506
Autres créances	3 456
Total	443 962

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	29 492
Dettes fiscales et sociales	799 735
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	21 628
Total	850 854

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	48 978
Total	48 978
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	107 344
Total	107 344

Variation des capitaux propres

Capitaux propres à la clôture de l'exercice N-1 avant affectations	606 516
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice N	606 516
Apports recus avec effets rétroactif à l'ouverture de l'exercice N	
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs	606 516
Variation en cours d'exercice	
Autres variations	- 9 808
Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice N avant AGO	596 708
VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE	- 9 808
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE HORS OPERATIONS DE STRUCTURE	- 9 808

A C 2 C

Audit et Commissariat aux Comptes

VISA POUR IDENTIFICATION

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 4 800 euros, au titre du contrôle légal des comptes.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	30 172
55 à 59 ans	6 à 10 ans	202 078
45 à 54 ans	11 à 20 ans	184 627
35 à 44 ans	21 à 30 ans	110 660
moins de 35 ans	plus de 30 ans	1 794
Engagement total		529 331

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 65 ans
- table de mortalité TV 88/90
- turn over faible de 1%
- taux d'inflation de 1%
- taux d'actualisation de 2.50 %
- méthode rétrospective prorata temporis
- convention collective des bureaux d'études techniques (Syntec)
- taux de charges de 47%

A C 2 C

Audit et Commissariat aux Comptes

VISA POUR IDENTIFICATION

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- Solde clients	6 750	771800
- Régul Agefiph	9 886	772000
Total	16 636	
Charges exceptionnelles		
- Vnc des éléments d'actifs cédés	4 523	675200
- Remboursement Urssaf	2 552	672000
- Amendes	531	671200
- Taxes Bureau 2018	1 176	672000
- Solde fournisseurs divers	105	672000
Total	8 887	

Transferts de charges

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant
Remboursement TR	1 506
Remboursement Fafiec	930
Remboursement assurances	185
indemnités MEDERIC	16 587
Sous location	500
Total	19 708

A C 2 C

Audit et Commissariat aux Comptes

VISA POUR IDENTIFICATION

Le 20/05/2020

Yann Le Meur, Président